



Conseil d'administration du 15 novembre 2021

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 40

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2021-21

Inspection santé et sécurité au travail au sein du Parc national de forêts

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 29 octobre 2021, s'est tenu le 15 novembre 2021 à 14h30 à la salle des fêtes d'Arc-en-Barrois, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 5-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

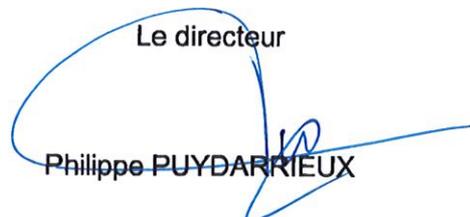
Après un vote favorable à l'unanimité, le conseil d'administration propose que les fonctions d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail au sein de l'établissement public du Parc national de forêts soient confiées à des agents rattachés au Conseil général de l'environnement et du développement durable et autorise le directeur du Parc national à en faire la demande formelle au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Délibéré en séance, à Arc-en-Barrois, le 15 novembre 2021

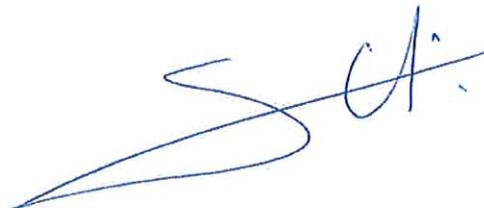
Le directeur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop on the left and a horizontal stroke extending to the right.

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish.